

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 avril 2019

Convoqué le 5 avril 2019

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Sophie CORNEILLE, Virginie BREUIL, Mireille MACAIRE, Chantal PREVOT, Bérangère LEMERLE, Claude HUARD, Mrs Raynald ADAMS, Philippe BULTEAU, Jacques TORU, Etienne PERNOLLET, Cyril BREUIL, Alexandre JAULIN.

Excusés : Mr Laurent GIRARD donne pouvoir à Mme PREVOT Chantal, Corinne TORCHY donne pouvoir à Philippe BULTEAU, Franck MEUNIER donne pouvoir à Cyril BREUIL, Marc MOTRET donne pouvoir à Béatrice BERTON

Absents : Mr Sylvain ABRIOUX, Mme Marie-Claude ROBILLARD

Secrétaire de séance : Mr Raynald ADAMS

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 38.

DELIBERATIONS

DELIBERATIONS

Compte administratif 2018 budget principal :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur PERNOLLET présente le compte administratif 2018. Il se solde avec un excédent en recettes de fonctionnement de 429 434.53 € et un déficit en dépenses d'investissement de 294 455.88 €

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Compte administratif 2018 budget assainissement :

Monsieur PERNOLLET présente le compte administratif 2018. Il se solde avec un excédent en recettes de fonctionnement de 190 041.70 € et un déficit en dépenses d'investissement de 231 326.18 €

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Compte administratif 2018 budget SPANC :

Monsieur PERNOLLET présente le compte administratif 2018. Il se solde avec un excédent en recettes de fonctionnement de 2 770.80 € et un excédent en recettes d'investissement de 5 458.80 €

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Compte de gestion 2018 budget principal / assainissement et SPANC :

Monsieur le Maire a rejoint le conseil.

Les comptes de gestion 2018 sont présentés aux membres du conseil. Les écritures étant conformes aux comptes administratifs 2018, il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Affectation du résultat budget principal :

Monsieur PERNOLLET propose d'affecter le résultat 2018 de la manière suivante :
294 455.88 € à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

134 978.65 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Affectation du résultat budget assainissement :

Monsieur PERNOLLET propose d'affecter le résultat 2018 de la manière suivante :
190 041.70 € à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Affectation du résultat budget SPANC :

Monsieur PERNOLLET propose d'affecter le résultat 2018 de la manière suivante :
2 770.80 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Vote des 4 taxes :

Il est proposé aux membres du conseil de maintenir les taux de 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : 19.62 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.52 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31.50 %
- Cotisation foncière entreprise (CFE) : 17.51 %

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Budget primitif 2019 budget principal :

Monsieur PERNOLLET présente le budget primitif 2019 avec les principaux investissements prévus.

La section d'exploitation s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 1 707 036.61 €

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 675 676.34 €

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Budget primitif 2019 budget assainissement :

Monsieur PERNOLLET présente le budget primitif 2019 avec les principaux investissements prévus.

La section d'exploitation s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 193 435.94 €

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 373 055.90 €

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Budget primitif 2019 budget SPANC :

Monsieur PERNOLLET présente le budget primitif 2019.

La section d'exploitation s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 19 670.80 €

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 6 590.80 €

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Modifications des tarifs du SPANC :

Monsieur Pernollet explique que compte tenu de l'absence de personnel au service assainissement, la commune doit faire appel à la société VEOLIA afin de réaliser les contrôles d'assainissement non collectif notamment en cas de vente ou de conception.

Véolia pratique des tarifs plus importants que ceux appliqués habituellement par le service assainissement non collectif. Pour combler cette augmentation, il est proposé de modifier les tarifs jusqu'au recrutement d'un agent au service assainissement.

	Tarif actuel	Tarif proposé
- Contrôle pour vente :	75 €	104.50 €
- Contrôle de conception :	100 €	132 €
- Contrôle de bonne exécution :	50 €	82.50 €
- 2 ^{ème} visite pour contrôle de conception ou bonne exécution	0 €	49.50 €
- Frais de déplacement (en cas d'absence au rendez-vous)	35 €	44 €

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Création emploi adjoint technique pour accroissement saisonnier :

Monsieur Bulteau indique au conseil municipal que pour la période estivale, suite au renouvellement de la demande de mise en disponibilité de Baptiste LEBRET, adjoint technique 2^{nde} classe, jusqu'au 31 Décembre 2019, et compte tenu de l'accroissement de travail sur cette période, il convient de recruter un agent pour le service technique sur 4 mois (mi mai à mi septembre approximativement) afin de permettre d'assurer un bonne continuité du fonctionnement du service technique en considérant le surcroit de travail saisonnier.

Le contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité sera établi à raison de 35/35^{ème} à l'équivalence du grade d'adjoint technique 2^{nde} classe pour occuper les fonctions d'agent technique polyvalent.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire explique que nous avons rencontré des problèmes avec le Cabinet Tessiot dans le suivi des travaux d'aménagement de la mairie.
- Monsieur Bulteau explique que la commission électorale devra se réunir entre le 2 et le 5 mai 2019 pour la révision des listes électorales pour les élections européennes. La réunion est fixée au 03 /05 à 19h00.
- Monsieur le Maire évoque les dérogations scolaires et rappelle aux membres du conseil municipal que les demandes d'inscriptions d'enfant habitant hors commune seront systématiquement refusées.
- Un rendez-vous sera pris avec un architecte pour le projet d'agrandissement de l'école et de la garderie.
- Prochain conseil début juin

La réunion de conseil est levée à 21h21.